



PREFET

DE LA CHARENTE-MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_NOV_2025
du 27/11/2025 au 27/12/2025**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **27/11/2025 au 27/12/2025** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUILLET, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADIE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 27 décembre 2025 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Arrête la présente liste à **49** demandes.

Fait à Marennes le **17/11/2025**
Pour le Préfet et par délégation

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par subdélégation

L'assistante gestionnaire

Hélène CHALMEAU